



## Procès-verbal

### Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Notre Dame de Salut s'est tenue le jeudi 30 Juin 2022 au siège de la province des Augustins de l'Assomption, 79 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS.

Y étaient présents une partie du bureau de l'Association ainsi que M. Hugues de Noray (commissaire aux comptes représentant le cabinet Advolis).

L'ensemble des documents nécessaires avait été mis à disposition sur le site internet de l'Association.

Le Président Charles-Philippe SOMMERARD ouvre la séance à 20h00 en rappelant l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 11 Septembre 2021
2. Approbation du procès-verbal de l'AGE du 03 Février 2022
3. Rapport moral
4. Rapport financier
5. Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
6. Vote des résolutions
7. Pouvoirs en vue des formalités
8. Election des administrateurs

Les conditions pour tenir l'Assemblée étant réunies, Monsieur Denis AUGER est nommé scrutateur.

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2021**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2021 disponible sur le site internet de l'Association n'a donné lieu à aucune remarque en séance.

2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 février 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 février 2022 disponible sur le site internet de l'Association n'a donné lieu à aucune remarque en séance.

### 3. Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral dont les principaux points sont rappelés ci-après.

#### Pèlerinage National

Le 148<sup>e</sup> Pèlerinage National s'est déroulé du mercredi 11 août au lundi 16 août 2021, sur le thème « *Tous appelés à la fraternité* » et sous la présidence de Mgr Michel Aupetit, archevêque de Paris. Il a encore été impacté par les conséquences de la pandémie COVID 19.

Une fois encore, compte tenu de la situation sanitaire, il n'y a eu ni week-end de lancement ni réunion de bilan.

Compte-tenu des incertitudes évoquées ci-dessus, il a été décidé de ne réserver que 2 TGV cette année : un au départ de Paris, accueillant également les pèlerins du comité de Normandie.

un au départ de Strasbourg avec des pèlerins diocésains pour la première fois, rejoints par les pèlerins de Lille en gare de Marne-la-Vallée.

Pour tous les autres comités, le recours au car a été privilégié.

Les hôtels ont été sélectionnés et regroupés en différentes catégories de confort pour une meilleure cohésion de notre proposition d'hébergement et une uniformisation des tarifs entre comités.

De nouveaux services de l'Hospitalité sont venus étoffer notre offre à destination des pèlerins valides :

- Un service d'hospitalier « référent d'hôtel »,
- Un service de brancardage à destination des pèlerins « fatigables »,
- Un service pour permettre aux pèlerins de découvrir les « signes de Lourdes »

Les événements positifs :

- Le rassemblement de plus de 3000 pèlerins et hospitaliers malgré les incertitudes de cette période trouble.
- La présence de Mgr Aupetit qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour être au plus près de nos malades, de nos pèlerins et de nos jeunes hospitaliers, de l'aube jusque tard la nuit.
- La veillée d'adoration et de réconciliation, particulièrement priante avec une mention spéciale pour l'animation musicale tout en finesse de « la route chantante ».
- Le succès incontestable des nouveaux services mis à disposition de nos pèlerins valides et des touristes de passage autour de la fête de l'Assomption.
- La prestation très appréciée de la famille Lefebvre, à l'occasion de la grande veillée festive du 15 août qui s'est clôturée par le très original « bal oriental » mené par le groupe des pèlerins d'Orient.
- La richesse et la pertinence des intervenants lors des conférences, débats et ateliers.
- La collaboration remarquable avec nos partenaires médias (dans la presse écrite avec Bayard : le Pèlerin, La Croix, Panorama, Croire, Prions en Eglise ; sur les ondes avec KTO, RCF et Radio Notre Dame) et le service communication des sanctuaires.

Les pistes d'améliorations :

- Retrouver pour 2023 des chiffres de fréquentation en rapport avec ceux de 2018/2019.
- Remettre sur les rails une partie des TGV supprimés cette année.
- Conforter les nouveaux services mis en place.
- Réorganiser le service « accueil sanctuaires ».
- Développer une relation privilégiée avec une association pouvant remplacer les PFP
- Continuer à fluidifier l'utilisation de la plate-forme d'inscriptions.

## Partenariats

- Le partenariat avec Bayard et Bayard Services s'est poursuivi et développé au profit des deux parties en contribuant au succès du pèlerinage et à la notoriété de Bayard :
- Les autres partenariats (presse écrite, radio, TV et sanctuaires de Lourdes) se sont intensifiés.

## Ressources humaines

- Embauche en CDD pour 6 mois de Marie-Pierre Coustillière au poste de chargée de projet événementiel
- Jean Philippe Berthe a repris le poste de trésorier de l'association à la suite de la démission d'Elisabeth Aubineau
- Le Président renouvelle ses remerciements à Paul Devroedt, ancien trésorier, pour toutes ces années passées au service de nos finances

## Conclusion

Encore une année particulièrement singulière, pleine d'incertitudes et de peurs persistantes.

Face à un nombre limité de pèlerins et hospitaliers, malgré tous les efforts déployés, nous avons essayé d'en tirer le meilleur profit pour avancer dans nos projets : création de nouveaux services, révision de contrats, modernisation de nos installations, rigueur financière etc....

De quoi repartir sur de bonnes bases pour aborder le jubilé de « dans deux ans ».

## 4. **Rapport financier**

Les comptes présentés sont constitués par l'agrégation des comptabilités des comités locaux, de l'Hospitalité, juridiquement dépendants de l'Association Notre Dame de Salut et de son Siège parisien.

Le Trésorier donne lecture du rapport financier dont les principaux points sont rappelés ci-après.

### 1) Bilan

- Les immobilisations incorporelles, constituées exclusivement de la base servant à la gestion des inscriptions au Pèlerinage, Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 années.
- Les valeurs mobilières de placement restent stables aucun mouvement n'ayant été enregistré au cours de l'exercice et la valeur du portefeuille ne nécessite aucune provision pour dépréciation.
- Les stocks sont en hausse de 21.7 k€ principalement du fait de la constatation du stock de gilets.
- La trésorerie financière nette (valeurs mobilières de placement + disponibilités – découverts bancaires présentés au bilan passif comme des emprunts auprès des établissements de crédit) est stable (736 k€ contre 738 K€ à la fin de l'exercice précédent).
- Les Fonds propres remontent au niveau de 2019 du fait du résultat net positif de 30.8 K€ qui vient quasiment compenser la perte de 2020 ; il est proposé d'affecter ce résultat sur le report à nouveau des exercices précédents.

## 2) Compte d'exploitation :

Le résultat courant bénéficiaire pour 2021 s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Un retour du nombre de pèlerins qui a entraîné, après une baisse de 92% du montant des inscriptions pour 2020 par rapport à 2019, un montant d'inscriptions à 43 % de celui de 2019 (666 524.78 euros pour 2021, dont 12 820 euros de cotisations).
- Une hausse importante des dons reçus 213 189.17 euros, à 81% des dons reçus en 2019 (y compris offrandes images) contre 128 215,29 euros en 2020 (y compris offrandes images).
- Une reprise de provision pour créances douteuses à hauteur de 12 000€

Globalement, les produits d'exploitation remontent : 916 658.83€ soit 49% de ceux de 2019 et l'effort de maintien des charges d'exploitation à leur minimum a été poursuivi. Ainsi, les charges d'exploitation 2021 de 893 383.91 euros correspondent à 50% de celles de 2019.

Les amortissements sont stables par rapport aux exercices antérieurs, il n'y a pas eu de provisions spécifiques pour risques et charges.

## 3) Résultat

Au total, le résultat net de l'Association NDS pour l'exercice 2021 met en évidence un bénéfice de 30 805,52 €, qui se décompose comme suit :

- La perte d'exploitation de la structure centrale pour : -16 421 € contre une perte de – 59 120 € en 2020, du fait notamment de la reprise des recettes des inscriptions et des recettes de dons (campagne de carême, hospitalité, comités, offrandes).
- Le résultat de l'Hospitalité pour : 29 262 €, contre 15 325 € en 2020, y compris les Pèlés Mosaïque et Chrétiens d'Orient, ces deux groupes ayant bénéficié de dons et subventions (externes et internes) pour leur équilibre respectif, sachant que le nombre de pèlerins était réduit dans le PN 2021.
- Le résultat global des comités régionaux pour : 17 964 € contre 12 130 € en 2020. Le résultat des comités régionaux reflète la reprise de l'activité.

#### 4) Perspectives 2022

Des mesures ont été prises par votre Association, en collaboration avec le Groupe Bayard pour améliorer les campagnes d'appel aux dons et permettre ainsi à votre Association de pouvoir assurer la continuité de ses missions liées au Pèlerinage National.

Pour 2022, les estimations restent difficiles - entre 4000 et 5000 pèlerins -

Les objectifs du Pèlerinage 2022 sont de redynamiser certains Comités, et de faire revenir les familles et les personnes malades. Une hausse tarifaire a été mise en place en 2022 qui prend en compte ces objectifs et qui considère l'ensemble des augmentations des différentes prestations liées au Pèlerinage. Il est estimé également comme pour 2021 que des pèlerins « historiques » attendront le dernier moment et viendront en solo, sans passer ni par les comités, ni par le central.

La plateforme d'inscription BSE sera ouverte pour les inscriptions, avec encore des propositions d'hôtels en nombre réduit, car elles ont porté leurs fruits en termes d'efficacité et d'économies, et des transports mixtes Car / Train.

Le Président tient à remercier le Trésorier ainsi que Louis Grivel pour leur implication et les efforts réalisés pour le respect des délais de clôture des comptes, compte tenu de leur récente prise de fonction.

#### 5. **Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes**

Le Commissaire aux Comptes tient à souligner la forte implication de l'équipe financière, de la Direction et en particulier du nouveau trésorier qui ont permis une totale réussite des travaux de certification. Il ajoute qu'il valide les comptes sans réserve.

Il fait remarquer que le difficile exercice de rapprochement entre la banque d'inscriptions et le chiffre d'affaires a été particulièrement réussi cette année et tient à remercier tous ceux qui ont fourni les efforts nécessaires à ce résultat.

Il précise que le Compte de Résultat par origine et destination (CROD) a été établi en conformité avec la réglementation, celle-ci poursuivant un objectif de transparence accrue des informations financières.

Le Commissaire aux Comptes présente son Rapport Spécial mentionnant la convention de mécénat entre l'Association et la Province de France des Augustins de l'Assomption.

Enfin, le Président tient à souligner le rôle important des comités et leur adresse ses remerciements pour le temps passé et consacré à ces tâches administratives.

## 6. **Vote des résolutions**

Comme l'année précédente, et compte tenu des circonstances exceptionnelles, les votes ont été effectués électroniquement au travers de la plateforme Balotilo.

Rappel :

Les adhérents sont répartis en 5 collèges, chaque collège disposant de voix dont le nombre a été fixé ainsi :

Familles de l'Assomption	4 voix
Comités Régionaux	2 voix
Hospitalité	4 voix
Bayard Presse	1 voix
Membres pèlerins et amis	1 voix

Un vote est organisé par collège. Un adhérent ne vote que dans un seul collège, celui le plus élevé de la liste auquel il appartient. Chaque résolution ayant réuni la majorité des voix à l'intérieur d'un collège, obtient l'intégralité des voix attribuées au dit collège.

Le total des voix ressort ainsi à 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire si le nombre est supérieur à 6 voix sur 12. Une résolution est adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire si le nombre est supérieur à 9 voix sur 12.

Le détail du vote de chaque collège figure en Annexe.

### **Première résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Septembre 2021, l'approuve à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Février 2022, l'approuve à l'unanimité.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration, l'approuve à l'unanimité.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ces rapports.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 30.805,52 Euros en report à nouveau.

Le solde du report à nouveau, suite à cette affectation s'élèvera à – 534 345,37 Euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale, après la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte des conventions visées par l'article L612-5 du code de Commerce.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

## **7. Pouvoirs en vue des formalités**

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

## **8. Election des administrateurs**

Avant de passer au vote des administrateurs il est rappelé que :

- les administrateurs suivants étaient arrivés à la fin de leur mandat :
  - Collège de la Famille de l'Assomption : Père Rémi-Clovis KIENTEGA
  - Collège de l'Hospitalité : Monsieur Michel de VERNEUIL
- Collège de l'Hospitalité : Monsieur Jean-Philippe BERTHE a été coopté par le Conseil d'Administration suite à la démission de Madame Elisabeth AUBINEAU
- 2 postes sont vacants au titre du Collège des Comités Régionaux et du Collège des Membres Pèlerins et Amis

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur du Père Rémi-Clovis KIENTEGA, au titre du collège de *la Famille de l'Assomption* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de *la Famille de l'Assomption* décide de nommer le Père Rémi-Clovis KIENTEGA en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel de VERNEUIL, au titre du collège de l'*Hospitalité* est arrivé à terme.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège de l'*Hospitalité* décide de nommer Monsieur Michel de VERNEUIL en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de Monsieur Jean-Philippe BERTHE au titre du Collège de l'*Hospitalité* et décide de le nommer en qualité du membre du Conseil d'Administration au titre du collège de l'*Hospitalité* pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

#### **Douzième Résolution**

L'Assemblée Générale constate la vacance d'un poste du Conseil d'Administration au titre du collège des *Comités Régionaux* et, après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des *Comités Régionaux*, décide de nommer Monsieur Denis VALENTIN en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

#### **Treizième Résolution**

L'Assemblée Générale constate la vacance d'un poste du Conseil d'Administration au titre du collège des *Membres Pèlerins et Amis* et, après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le collège des *Membres Pèlerins et Amis*, décide de nommer Monsieur Louis GRIVEL en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Enfin, à une question complémentaire sur les perspectives 2022, il est répondu que l'objectif est de 4.500 participants au Pèlerinage national (2.500 à ce jour) avec la mise en place d'un train supplémentaire Lyon – Marseille.

Il est important de continuer à communiquer sur ce sujet et que tous soient concernés, en particulier dans les comités régionaux.

Le Père Vincent Cabanac, Directeur du Pèlerinage National, demande l'implication et la contribution de chacun pour le prochain pèlerinage à Lourdes où ont été nommés un nouveau recteur des sanctuaires et un nouvel évêque du diocèse ; le pèlerinage étant placé sous la présidence d'un nouveau cardinal nommé.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal

Charles-Philippe SOMMERARD  
Président de séance



Christian MEUNIE  
Secrétaire de séance

